

<http://snapatsi.fr>

LE SNAPATSI OBTIENT ENFIN LA CRÉATION DE CRITÈRES SPÉCIFIQUES AUX PATS !

Depuis la création de la PRE (décret 2004-731 du 21 juillet 2004 portant création d'une prime exceptionnelle dans la Police Nationale), la PRE collective ne pouvait être attribuée que sur des critères d'évaluation relatifs aux missions relevant des corps actifs.

Le SNAPATSI a saisi le 18 février le Directeur Central des CRS pour demander, la création de critères d'attribution "petites équipes" spécifiques aux personnels administratifs et techniques dans le dispositif PRE 2013. Dans sa réponse du 28 février, le DCCRS nous informe qu'il retient notre proposition. Les personnels de soutien CRS pourront être bénéficiaires, dès 2013, de la PRE Collective "petites équipes" sur des critères d'attribution propres à leurs métiers.

Depuis huit ans que la PRE existe, jamais cette dernière n'a intégré de critères spécifiques aux métiers de soutien !

Bureau National
01.55.34.33.20

**LE SNAPATSI SEUL SYNDICAT A FAIRE RECONNAITRE
VOS COMPÉTENCES ET VOTRE PROFESSIONNALISME !**

**P
R
E
C
O
L
L
E
C
T
I
V
E
P
E
T
I
T
E
S
E
Q
U
I
P
E
S**

